

# Visites autorisées

## - sous certaines conditions - (palier orange)

Soins palliatifs et de fin de vie



Les visiteurs présentant des symptômes s'apparentant à ceux de la COVID-19, en investigation ou ayant reçu un diagnostic de COVID-19 confirmé ne sont pas autorisés.



Les visites des conjoints et des enfants sont permises sans restriction quant au nombre de personnes dans une même journée tout en respectant les mesures de distanciation. Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.

Les visites des proches aidants et des personnes significatives sont permises à raison de deux personnes à la fois.



Présentez-vous au poste de soins infirmiers avant d'entrer dans la chambre.

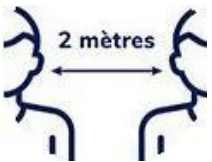


Le lavage des mains est obligatoire avant d'entrer dans la chambre et après en être sorti.



Le port du masque ou du couvre-visage est obligatoire.

(n'est pas requis chez les moins de 10 ans et ne s'applique pas aux moins de 2 ans)



La distanciation physique doit être respectée entre les visiteurs, avec le personnel et avec les usagers.



Les communications virtuelles sont aussi un bon moyen de garder le contact.

**SORTIE**



À la suite de votre visite, vous devez quitter immédiatement l'établissement.

Ces consignes sont générales. Des conditions particulières et des permissions spéciales peuvent s'appliquer.

En vigueur le 5 octobre 2020

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
du Bas-Saint-Laurent

Québec 